

La protection de l'élève en tête des priorités du ministère de l'Éducation

Hilda El-Khoury*

Conformément à l'article 10 de la Constitution libanaise qui énonce le droit à l'éducation et s'aligne sur la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par l'État libanais, laquelle prévoit le droit universel à l'éducation, l'apprentissage de l'enfant et sa protection contre la violence ; et conformément à l'application des modifications apportées à la loi n° 422 interdisant toutes sortes de discipline violente, et à son engagement envers le quatrième des Objectifs du développement durable (2015-2030), qui appelle à assurer un environnement scolaire sécurisé, et convaincu de la nécessité d'assurer une éducation de qualité pour tous, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a lancé le 11 mai 2018 la « Politique de protection des élèves en milieu scolaire ».

La direction générale du ministère de l'Éducation a pour objectif d'unifier et d'activer les mesures de protection des élèves, que ce soit au niveau de la prévention de la violence ou de la réaction à assurer, et à les mettre en œuvre dans toutes les écoles libanaises.

La vision du ministère de l'Éducation est de garantir un environnement scolaire sûr et positif, offrant les conditions d'apprentissage, d'abord à travers la prévention qui est fournie aux élèves par le biais d'un soutien psychosocial périodique

et des réunions individuelles, et qui ne peut être mise en œuvre sans la coopération des ministères concernés. Dans ce cadre, un mécanisme de traitement des cas de violence a été mis en place. Il débute par un suivi précoce et sûr des cas, puis se poursuit par l'identification de chacun d'entre eux en prenant les mesures appropriées, et en fin de compte par un suivi du statut de l'élève une fois que ces mesures ont été prises. Nous signalons que ces mesures incluent également un rôle primordial (ou clé) des enseignants dans la politique de

protection des élèves.

La mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de cette politique au niveau central se poursuivent à travers la cellule d'Orientation pédagogique, qui comprend une équipe spécialisée dans la protection des élèves et supervise le travail des formateurs pédagogiques qui suivent les politiques dans les écoles.

La protection de l'élève constitue une responsabilité conjointe qui nécessite, outre les mesures du ministère de l'Éducation, de combiner les efforts de

chaque acteur jouant un rôle dans la vie de l'élève, à savoir, la collectivité locale, les organisations locales et internationales, les Ministères concernées, et particulièrement les parents.

La formation du citoyen commence par l'éducation.

* Directrice de la Direction de l'Orientation Pédagogique et Scolaire, Direction Générale de l'Éducation Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Protéger les enfants du Liban contre la violence est vital pour la paix future et la stabilité régionale

Emily Lewis*

L'afflux de centaines de milliers d'enfants syriens au Liban depuis le début de la guerre civile en Syrie en 2011 a mis une pression supplémentaire sur un système scolaire libanais déjà tendu. L'amenuisement des ressources des écoles a été accompagné d'une accentuation de la vulnérabilité des enfants à la violence et aux abus, affirme Nahla Harb, Coordinatrice Générale de l'Unité du Conseil Pédagogique auprès du ministère libanais de l'Éducation.

Craignant un environnement académique dangereux, beaucoup d'enfants choisissent de s'échapper des cours ou d'abandonner l'école définitivement, selon une étude de 2018 sur le harcèlement au Liban, effectuée par « Save the Children ». La Banque mondiale a abouti à des résultats encore plus inquiétants, trouvant que « le décrochage scolaire aujourd'hui serait susceptible... d'augmenter les risques de conflits futurs ou de déstabilisation de la région ».

Jusqu'à récemment, il n'y avait pas de politique intégrée pour la protection des enfants dans les écoles du Liban. Les enseignants n'étaient pas bien équipés pour gérer des incidents violents, et comptaient surtout sur la formation et l'intervention des ONG.

Afin de pallier ce manque, le ministère de l'Éducation, en coordination avec l'Unicef, a lancé l'année dernière sa « Politique pour la protection des élèves au sein de l'environnement scolaire ». Après avoir testé ce programme dans vingt établissements et avoir reçu les commentaires en retour, le ministère l'a introduit dans 300 écoles publiques avec la perspective d'une

implantation dans tout le pays.

Le projet fournit un cadre pour la formation des équipes pédagogiques sur l'identification des signes de harcèlement et d'abus, et sur les rapports à faire aux experts du ministère. Pour Nisrine Tawily, déléguée à la protection de l'enfance à l'Unicef, une telle politique devrait devenir « un standard minimum » pour toute entité qui entre en contact direct avec les enfants.

Outre le fait de doter les enseignants d'outils pour reconnaître la violence, cette politique vise à aider les enfants à construire des relations non-violentes, et à développer un environnement scolaire plus sûr. Ce cadre éducatif sécurisé permettra, à terme, aux enfants de mieux se concentrer sur leurs études et d'apprendre avec plus d'efficacité, affirme la responsable.

Une équipe dévouée de conseillers en soutien psychologique aide à rendre les écoles plus sûres en organisant des sessions avec des élèves pour couvrir cinq aptitudes : la conscience de soi, l'autogestion, la conscience sociale, l'établissement de relations et la prise de décision efficace.

Le thème primordial de la non-violence traverse toutes ces activités, explique Nahla Harb. L'une de ces activités consiste à introduire auprès de jeunes enfants « l'étoile de la gratitude », à travers laquelle chacun obtient une étoile en papier sur laquelle il doit écrire les noms de cinq personnes qui l'ont soutenu. Le sentiment de gratitude contribue à libérer l'oxytocine, une hormone dont on a prouvé la capacité à réparer les préjudices émotionnels et à préserver le bien-être, affirme-t-elle.

Seuls les enfants syriens, dont le programme scolaire est plus flexible que leurs camarades libanais, bénéficient actuellement de la présence permanente de conseillers en soutien psychologique. Pour les élèves libanais, une équipe tournante de conseillers « mobiles » organise les activités de consolidation de la paix et forme les enseignants.

Nahla Harb souligne que le ministère « rêve » d'une équipe de conseillers à plein temps disponible pour les petits libanais, mais assure que cet espoir ne s'est pas encore traduit dans la loi.

Il est évident toutefois que la violence

contre les enfants ne s'arrête pas aux portes des écoles. Un degré élevé de tolérance à la violence contre les enfants persiste dans de nombreuses communautés libanaises, déplore Nisrine Tawily.

Étant donné que les prérogatives du ministère de l'Éducation ne s'étendent pas jusqu'aux foyers, les officiels restent confiants que le soutien apporté par cette politique encouragera les enfants à s'exprimer sur les problèmes qu'ils rencontrent chez eux.

« Le principal message que nous adressons aux enfants c'est qu'ils peuvent poser n'importe quelle question sans que cela ne leur cause des ennuis », poursuit Nahla Harb.

La phase initiale d'expérimentation a permis aux concepteurs de cette politique de recevoir des commentaires et de peaufiner le format dans l'espoir de contribuer à un avenir plus pacifique pour la future génération de Libanais et de Syriens.

* Journaliste au quotidien « The Daily Star »